



### Qu'est-ce qu'une licence d'activité de jeu à caractère social?

C'est une licence qui permet à un organisme de tenir légalement une activité de jeu à des fins de bienfaisance dans le cadre d'une activité sociale et d'opérer un maximum de 20 tables de *Blackjack* et roues de fortune dans le but de faire gagner des prix.

### Répondez-vous aux critères d'obtention d'une licence d'activité de jeu à des fins de bienfaisance?

L'admissibilité de votre organisme est déterminée par le bureau des licences à qui vous présentez votre demande. L'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance auprès de Revenu Canada ou la constitution en organisme sans but lucratif **NE** garantissent **PAS** l'admissibilité à l'obtention d'une licence.

Votre organisme peut être admissible s'il répond aux conditions suivantes :

- il a pour objectif d'offrir des services de bienfaisance aux Ontariennes et Ontariens dans le but :
  - de soulager la pauvreté
  - de faire avancer la religion
  - de faire avancer l'éducation
  - de faire bénéficier la collectivité
- il s'est livré à des activités conformes à ses objectifs de bienfaisance pendant au moins une année
- il est situé en Ontario
- il est sans but lucratif.

On peut citer pour exemple :

- les hôpitaux
- les clubs philanthropiques
- les organismes sportifs ou tenant des activités pour les jeunes
- les organismes du domaine des arts et de la culture.

Les organismes qui favorisent uniquement les intérêts privés de leurs membres **NE** sont **PAS** admissibles à l'obtention d'une licence d'activité de jeu. Il peut s'agir, **SANS** toutefois s'y limiter, des organismes suivants :

- organismes tenant des activités récréatives et sportives pour adultes
- équipes sportives individuelles
- syndicats ou regroupements d'employés
- clubs sociaux
- associations professionnelles
- groupes politiques, gouvernementaux, de pression ou militants.

### Remarques à l'intention des demandeurs de licence

- Assurez-vous de lire et de comprendre les **modalités relatives à la Licence d'activité de jeu à caractère social** avant d'utiliser la présente trousse.
- Cette trousse est utilisée pour présenter au bureau provincial de la **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO)** une demande de licence d'activité de jeu à des fins de bienfaisance.
- Conservez une copie de tous les documents qui constituent la demande de licence.
- Les activités sont régies par les **articles 206 et 207 du Code criminel du Canada**, par un **décret** de l'Ontario et par la **Loi de 1992 sur la réglementation des jeux** et les **règlements** pris en application de cette loi.
- Vous pouvez obtenir le texte de la **Loi de 1992 sur la réglementation des jeux** et des **règlements** pris en application de cette loi auprès de **Publications Ontario**. L'adresse figure dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique.
- Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au **Guide des jeux de hasard à des fins de charité en Ontario**, ainsi qu'aux autres formulaires mentionnés dans cette trousse, ou communiquer avec :
  - le bureau des licences le plus près
  - la CAJO.

### Modifications à la demande de licence

- Si vous apportez des modifications à la **demande de licence** avant de la soumettre au bureau des licences, les initiales des signataires de la **demande de licence** et des autres signataires doivent figurer à côté de chaque modification sur chaque document.
- Toute modification à une **demande de licence** déjà présentée doit être faite par écrit sur le papier à en-tête de votre organisme. Elle doit être signée par les signataires de la **demande de licence** et inclure toutes les pièces à l'appui touchées (ex. nouvelle approbation municipale). La CAJO exige un préavis écrit de 2 semaines au moins. Les modifications aux demandes **NE** sont **PAS** automatiquement approuvées et peuvent **NE PAS** être autorisées.
- Une fois la **licence** délivrée, aucune demande de modification **NE** sera acceptée. Les **licences** périmées **NE** peuvent **PAS** être modifiées ni annulées.

### Instructions relatives à la demande de licence

**Votre demande de licence a valeur de document juridique et vous sera retournée ou sera retardée si les instructions (ci-dessous) ne sont pas respectées ou que des articles figurant sur la fiche de vérification (qui fait partie de la demande) ont été omis. Cela pourra entraîner l'annulation de votre activité de jeu à des fins de bienfaisance.**

- Soumettez à la CAJO toutes les demandes de licence d'activité de jeu à caractère social.
- La CAJO exige un délai d'au moins 30 jours pour le traitement des demandes et 45 jours supplémentaires s'il s'agit d'une première licence.
- Si vous avez un **numéro d'identification d'organisme (NIO)**, inscrivez-le sur tous les documents et sur toute la correspondance (ayez-le sous la main lorsque vous téléphonez à la CAJO).
- Dactylographiez ou écrivez lisiblement en lettres moulées tous les renseignements.
- Répondez de manière complète à chaque question.
- Seuls les formulaires et signatures **originaux** seront acceptés.
- Les signataires d'une **demande de licence** doivent bien connaître les **modalités** relatives à la licence demandée.
- Il est illégal d'imprimer des billets, de promouvoir ou de tenir sans licence une activité de jeu à des fins de bienfaisance.

### Pour remplir la demande de licence

Voici des explications qui vous aideront à répondre à certaines des questions du formulaire ci-joint.

#### 2. Renseignements sur l'organisme :

##### a) NIO

La CAJO assigne un numéro d'identification d'organisme à chaque organisme indépendant et l'imprime sur toutes les licences d'activité de jeu qu'elle émet. C'est un numéro de référence qui sert uniquement au suivi. Le bureau des licences peut en tout temps vérifier si vous répondez aux conditions d'admissibilité.

##### b) Ressort de constitution

La province ou le pays qui a délivré vos documents constitutifs, comme l'Ontario, le Canada, etc.

#### d) Depuis quand votre organisme existe-t-il?

Si on vous le demande, vous devez être en mesure de démontrer que votre organisme offre des services de bienfaisance depuis au moins une année.

### 3. Affiliations

Votre organisme peut être affilié à d'autres organismes qui ont des intérêts, des objectifs et une clientèle similaires. Il peut s'agir, **SANS** s'y limiter, de l'appartenance à une ligue ou à un organisme cadre, à un chapitre ou à une filiale d'un organisme de taille plus importante, à un organisme de bienfaisance en vertu de la **Loi de l'impôt sur le revenu** ou à un organisme auquel vous devez rendre compte.

### 4. Utilisation des produits nets

Dressez la liste de projets ou articles précis pour lesquels les fonds seront utilisés. La CAJO ne tiendra compte que de ce qui est indiqué sur la liste avant de donner son approbation. Ces projets et articles doivent convenir aux objectifs énoncés dans les documents qui régissent votre organisme. Nous **NE** demandons **PAS** votre énoncé de mission ni vos objectifs de bienfaisance.

Une fois émise votre licence d'activité de jeu, si votre organisme entend consacrer des fonds à d'autres fins, vous devez présenter une demande par écrit à un agent responsable des licences, conformément à la rubrique «**Modifications à la demande de licence**» figurant à la première page de cette trousse. La CAJO doit donner son approbation par écrit, et votre organisme doit être en possession de cette approbation avant d'affecter des produits nets à d'autres fins.

Consultez le **point (6), Produits et dépenses**, de **Licence d'activité de jeu à caractère social-modalités**.

### 5. Emplacement et date de l'activité de jeu à caractère social :

#### Autorité compétente

C'est le nom de la municipalité, de la réserve des Premières nations, du territoire non érigé en municipalité ou de la terre de la Couronne où se tient l'activité de jeu et qui pourrait ne pas être le même que celui apparaissant sous «**Ville**».

Une salle dont l'accès est **INTERDIT** au grand public, servant à des fins de location privée, séparée des autres activités qui se déroulent dans le même édifice et qui dispose de portes d'accès indépendantes, constitue un emplacement approprié pour la tenue de l'activité. Les bars, les restaurants, les sites extérieurs ou les moyens de transport mobiles (c'est à dire des bateaux, des trains) **NE** constituent **PAS** des emplacements appropriés.

L'activité de jeu à caractère social doit être tenue conjointement avec une activité sociale (un dîner, une danse, etc.) commanditée par le titulaire de la licence ou avec l'approbation du Registrateur. Les heures pendant lesquelles se déroulera l'activité de jeu doivent correspondre aux heures de l'activité sociale et **NE PAS** dépasser plus de huit heures consécutives entre 12 h et 2 h. Les restrictions municipales régissant les heures d'ouverture peuvent varier. Pour plus de détails, vérifiez auprès du bureau des licences de votre municipalité.

Consultez le **Bulletin d'information n° 13 - Lieu convenables pour les activités de jeu à caractère social**.

### 6. Jeux de hasard et droits de licence

Un nombre maximal de 20 tables de *Blackjack* et roues de fortune est autorisé. Les roues de fortune peuvent être Chuck-a-Luck, Colour, Crazy Colour Ball, Crown and Anchor, Fruit, Horse Race, Money, Number, Over and Under 7, Pony, Six Arrow (13 espaces et 6 flèches) ainsi que les autres roues qui auront été autorisées.

Veillez utiliser la même section pour faire une demande, dans le cadre d'une activité de jeu à caractère social, pour la tenue d'une tombola dont l'ensemble des prix totalise 5 000 \$ ou moins (taxes, droits, etc. y compris), valeur totale au détail. Si les prix dépassent 5 000 \$, valeur totale au détail, utilisez une demande de licence de tombola et joignez-la à la présente demande que vous remettez à la CAJO.

Consultez le **point (4), Mise sur pied de l'activité**, de **Licence d'activité de jeu à caractère social-modalités**, ainsi que de **Licence de tombola-modalités**.

### 7. Renseignements sur les fournisseurs

Le matériel servant à la tenue d'une activité de jeu à caractère social doit être fabriqué et distribué par un ou des fournisseurs inscrits en vertu de la **Loi de 1992 sur la réglementation des jeux (LRJ)**. De même, les services rendus à votre organisme doivent être offerts par un ou des fournisseurs inscrits en vertu de la **Loi de 1992 sur la réglementation des jeux (LRJ)**. Demandez à voir le **Certificat d'inscription** de ces fournisseurs.

Le matériel servant à la tenue de votre activité de jeu à caractère social (matériel affectant le résultat du jeu, c'est-à-dire les roues, les cartes, les jetons, etc.) doit appartenir à votre organisme ou à un fournisseur.

Consultez le **point (2), Personnel**, et le **point (3), Matériel, fournitures et services**, de **Licence d'activité de jeu à caractère social-modalités**.

### 8. Compte de loterie en fiducie

Consultez le **point (8), Questions bancaires et financières**, de **Licence d'activité de jeu à caractère social-modalités**.

### 9. Déclaration

Un administrateur principal, le président, par exemple, est habilité à signer au nom de votre organisme. L'administrateur principal signataire et le membre désigné responsable signataire doivent être disponibles et suffisamment informés pour fournir des renseignements supplémentaires ou répondre aux questions que leur poserait le bureau des licences. De plus, le membre désigné responsable signataire doit être présent durant toute la durée de l'activité. Les deux signataires doivent fournir les numéros de téléphone où ils peuvent être joints durant les heures de bureau.

Voici des exemples **NON** exhaustifs de situations de conflit d'intérêts qui interdisent la signature d'une **demande de licence** : il y a des personnes qui rendent des comptes au fournisseur des services ou du matériel utilisés dans le cadre de l'activité de jeu, qui sont rémunérées par lui; fournissent à l'organisme de bienfaisance des biens ou des services (y compris du personnel) et sont payées directement par lui ou par le biais d'une entreprise à même les fonds générés par l'activité de jeu; sont en mesure d'influencer la délivrance d'une **licence**.

Il est important que l'administrateur principal, le membre désigné responsable et les autres administrateurs de l'organisme comprennent parfaitement leurs responsabilités et leurs éventuelles responsabilités légales.

Consultez la **définition de membre véritable**, le **point (1), Généralité**, et le **point (2), Personnel**, de **Licence d'activité de jeu à caractère social-modalités**.

## Fiche de vérification de la demande de licence

Ces articles doivent être joints à chaque demande de licence. **NE** les envoyez **PAS** séparément.

- Droits de licence**  
Droits de 5 \$ pour chaque roue et chaque table de jeu. Dans l'éventualité de la tenue d'une tombola, des droits additionnels équivalant à 3 % de la valeur totale au détail des prix (y compris taxes, droits, etc.) sont imposés. Libellez le paiement à l'intention du **Ministre des finances**. Les paiements par chèques postdatés **NE** sont **PAS** acceptés. Des frais de service de 35 \$ seront ajoutés dans l'éventualité d'un chèque sans provision.  
Consultez le **point (6), Produits et dépenses, de Licence d'activité de jeu à caractère social-modalités**.
- Lettre d'approbation de la municipalité ou du conseil de bande**
- Lettre d'approbation du conseil d'administration de la foire ou de l'exposition**  
Si l'activité se tient dans le cadre d'une foire ou d'une exposition donnée, le conseil d'administration doit approuver la date à laquelle votre organisme entend tenir l'activité de jeu et déclarer son intention de s'abstenir de présenter une demande de licence d'activité de jeu dans le cadre de ladite foire ou exposition.
- Facture relative aux prix à remettre, acte de vente ou prix proposé**  
Pour chaque prix de tombola dont la valeur au détail excède 500 \$ (y compris taxes, droits, etc.).
- Prix proposé par le fournisseur inscrit et budget de l'activité de jeu à des fins de bienfaisance**  
Consultez le **point (3), Matériel, fournitures et services, et le point (6), Produits et dépenses, de Licence d'activité de jeu à caractère social-modalités**.
- Renseignements relatifs à des licences antérieures suspendues ou annulées**  
Joignez les détails de la suspension ou de la révocation, au cours des deux dernières années, de n'importe quelle activité de jeu et ce, dans n'importe quel ressort de compétence.
- Contrat de location du site**  
Doit être rédigé sur le papier à en-tête du locateur et contenir : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du site; la raison sociale de l'organisme de bienfaisance; la date de l'activité; la description et le coût des biens et services fournis; l'assurance que les lignes directrices en matière de location dans le cadre d'une activité de jeu à caractère social sont respectées et qu'aucune autre activité de jeu à caractère social ne se tiendra au cours du même mois civil; et les signatures des représentants de l'organisme de bienfaisance et du locateur, au-dessus de leur nom imprimé.  
Consultez le **Bulletin d'information n° 13 - Lieu convenables pour les activités de jeu à caractère social**.
- Bénévoles œuvrant à l'activité**  
Indiquez le nom de l'organisme, sa raison sociale et le nom de l'activité de jeu. Pour satisfaire aux exigences juridiques le concernant, l'organisme doit avoir des membres véritables œuvrant bénévolement à l'activité de jeu.  
Consultez la **définition de membre véritable** et le **point (2), Personnel, de Licence d'activité de jeu à caractère social-modalités**.
- Renseignements sur les fonds destinés à l'acquisition d'un édifice**  
Si vous souhaitez utiliser les produits de l'activité de jeu à caractère social pour l'acquisition d'un terrain ou la construction d'un édifice, vous devez satisfaire aux critères énoncés dans les **Politiques relatives à l'établissement de fonds de construction**.

Les demandeurs qui présentent pour la première fois une demande doivent fournir une copie des documents suivants :

- Les documents qui régissent l'organisme**  
Lettres patentes, règlements administratifs, acte constitutif, charte, acte de fiducie, règlements intérieurs, dûment signés.
- Lettre de Revenu Canada confirmant l'enregistrement de l'organisme**  
Si votre organisme est inscrit auprès de Revenu Canada.
- Survol détaillé des programmes et des services**  
Leur nature, leur mode de prestation, leurs coûts précis, les pièces à l'appui, etc.
- Le budget de fonctionnement actuel de l'organisme**
- Les états financiers de l'organisme pour le dernier exercice financier**
- Le nom des membres du conseil d'administration**  
Consultez la **définition de conseil d'administration** de **Licence d'activité de jeu à caractère social-modalités**.
- Les groupes sportifs pour jeunes : le nombre de membres et leur âge**

Si la CAJO a déjà émis des licences d'activité de jeu à votre organisme, vous devez fournir les documents suivants :

- Les rapports financiers en suspens de précédentes activités de jeu à caractère social**  
Consultez le **point (9), Présentation des rapports, de Licence d'activité de jeu à caractère social-modalités**.
- Les rapports financiers en suspens d'autres activités de jeu à des fins de bienfaisance**
- Réponse aux demandes de renseignements faites par la CAJO qui sont demeurées en suspens**
- La liste annuelle, mise à jour, des membres du conseil d'administration**
- Les groupes sportifs pour jeunes : mise à jour annuelle du nombre de membres et leur âge**
- Modifications aux documents qui régissent l'organisme et à sa qualité auprès de Revenu Canada**  
Y compris les modifications, les suppléments, les réintégrations, les révocations, les dissolutions, etc.
- États financiers annuels vérifiés**  
Consultez le **point (9), Présentation des rapports, de Licence d'activité de jeu à caractère social-modalités**.

La CAJO peut vous demander de fournir des renseignements supplémentaires.



# Demande de licence d'activité de jeu à caractère social

*S'il manque les deux pages d'instructions, veuillez communiquer avec votre bureau des licences pour obtenir un nouveau formulaire.*

*Veuillez écrire en lettres moulées ou dactylographier.*

## 1. Licence antérieure d'activité de jeu à des fins de bienfaisance

À l'usage de la CAJO seulement :

Votre organisme a-t-il déjà présenté une demande de licence d'activité de jeu à des fins de bienfaisance?

Non Si oui :

CAJO :

**P**

Quel est le numéro de licence le plus récent qui vous a été émis et par qui :

Municipalité :

**M**

Avez-vous eu des licences d'activité de jeu qui ont été annulées ou suspendues au cours des 2 dernières années et ce, dans n'importe quel ressort de compétence?

Oui  Non

## 2. Renseignements sur l'organisme

### a) Raison sociale

NIO

Adresse de l'organisme

Ville

Province

Code postal

N° de téléphone

N° de télécopieur

Adresse postale (si différente)

Code postal

### b) Votre organisme est-il constitué en société?

Non Si oui : Numéro de corporation

Ressort de constitution

### c) Votre organisme est-il inscrit en tant qu'organisme de bienfaisance auprès de Revenu Canada?

Non Si oui : N° d'enregistrement de Revenu Canada

d) Depuis quand votre organisme existe-t-il?  
\_\_\_\_\_ Années

Quelle est la date de clôture de votre exercice financier?

M J

## 3. Affiliations

Votre organisme est-il affilié à d'autres associations ou organismes?

Non Si oui : Donnez-en la raison sociale. (Utilisez au besoin une feuille séparée.)

a)

b)

## 4. Utilisation des produits nets

À quoi serviront les fonds générés par cette activité de jeu? (Utilisez au besoin une feuille séparée.)

a)

b)

c)

d)

## 5. Emplacement et date de l'activité de jeu à caractère social

Nom de l'emplacement

Adresse

Ville

Province

Code postal

Ressort de compétence

Date de l'activité

A

M

J

Heure d'ouverture de l'activité sociale

:

am  
pm

Heure de clôture de l'activité sociale

:

am  
pm

Heure d'ouverture de l'activité de jeu

:

am  
pm

Heure de clôture de l'activité de jeu

:

am  
pm

Nom de l'activité sociale

Nature de l'activité sociale

L'activité sociale est-elle tenue par le demandeur?

 Oui

Si non :

Nom de l'organisme qui tient l'activité sociale

## 6. Jeux de hasard et droits de licence

Jeux

Numéro

Des billets d'entrée seront-ils vendus?

 Oui Non

Tables de *Blackjack*

Roues de la fortune : inscrivez les noms

a)

b)

Tiendrez-vous une tombola?

 Oui Non

c)

Droits de licence

Sous total des droits

Nombre total de tables et de roues

x 5 \$

=

\$

Valeur totale au détail des prix de la tombola (y compris taxes, etc.)

\$

x 3 %

=

\$

Total des droits de licence

\$

## 7. Renseignements sur les fournisseurs

Allez-vous utiliser, pour la tenue de l'activité de jeu à caractère social, du matériel de jeu qui appartient à votre organisme?

 Oui Non

Allez-vous utiliser des services ou du matériel de l'extérieur dans le cadre de l'activité de jeu à caractère social?

 Non

Si oui: ► Indiquez le nom du(des) fournisseur(s)

Numéro d'inscription en vertu de la LRJ

Numéro d'inscription en vertu de la LRJ

## 8. Compte de loterie en fiducie

Nom de l'institution financière où les fonds sont déposés

Numéro du compte

Adresse

Ville

## 9. Déclaration

### Nous, les soussignés, déclarons que :

- Nous sommes des membres véritables de cet organisme;
- Nous ne sommes pas en situation de conflit d'intérêts en raison de l'activité de jeu et **NE** recevons **AUCUNE** rémunération, directe ou indirecte, de l'activité de jeu;
- Nous sommes habilités à faire cette demande de licence pour le compte de l'organisme;
- Nous avons lu, nous comprenons et acceptons de nous conformer aux **modalités relatives à la Licence d'activité de jeu à caractère social**;
- Nous acceptons d'assumer la responsabilité de la gestion et du déroulement de l'activité de jeu à caractère social, y compris celle des services exécutés par le ou les fournisseurs;
- Toutes les réponses fournies dans la présence **demande de licence** ainsi que les renseignements fournis dans les documents joints à la demande sont vrais et complets;
- Nous acceptons d'assumer la responsabilité du respect des lois, notamment le **Code criminel du Canada**, le **Décret** pertinent, la **Loi de 1992 sur la réglementation des jeux** et les **règlements** pris en application de cette loi;
- Nous reconnaissons que tout manquement à ces obligations peut entraîner la récusation de demandes, l'annulation ou la suspension de licences et peut aussi entraîner un procès en responsabilité civile ou criminelle de l'administrateur principal, du membre désigné responsable et de l'organisme.

### Nous avons lu et comprenons la totalité de la déclaration ci-dessus.

L'administrateur principal		Le membre désigné responsable
	Signature	
	Nom complet en lettres moulées	
	Fonction	
(     )	N° de téléphone au bureau	(     )
	Date de signature	

À retourner au bureau municipal de :